




CABRI : bivouacs dans le Queyras

du vendredi 26 juin 2026 au dimanche 28 juin 2026

Encadrants : Baptiste M. , Sylvain Le Carpentier ,
Xavier L. 

Niveau : **Moyen+ T3** ¹

Avec accord : **Oui**

Itinérant avec portage

Effectif maximum : **11**

Bivouac sous tente

Cette sortie est strictement réservée aux participants du cycle [26-FOR14 - CABRI](#) (Cycle Autonomie Bivouac et Randonnée Itinérante).

3 jours dans le Queyras de Saint-Véran à Ceillac pour mettre en application tout ce qui a été dispensé lors du cycle.

Niveau et esprit

Apprentissage, échange d'expérience, mise œuvre de tous les éléments vus précédemment lors des ateliers et du 1er bivouac en forêt de Fontainebleau.

Participation aux frais

14 €

Incluant : uniquement les frais administratifs.

N'incluant pas : l'aller-retour Paris-Grenoble, les transports locaux, les repas, les en-cas et boissons.

Transport

Aller : Départ jeudi 25 juin à 20h57 de Paris Austerlitz. **RV à l'entrée du quai à 20h30.** Arrivée à 7h49 à Mont-Dauphin-Guillestre.

Retour : Départ dimanche 28 juin à 20h27 de Mont-Dauphin-Guillestre. Arrivée à 7h53 à Paris Austerlitz.

Hébergement et repas

Sous une tente en binôme et tous les repas sont tirés du sac

Programme

Jour 1/2/3 : environ 15km et au maximum +1200m -1300m en 7h de marche effective. Départ de de la randonnée à Saint-Véran, passage par Maljasset et arrivée à Ceillac.

Ce programme indicatif n'est pas contractuel. L'encadrant se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant.

(1) voir [ici](#) les définitions des niveaux physique et technique.

Équipement

Papiers

- Carte CAF, pièce d'identité
- Carte bancaire et espèces,
- Coordonnées téléphoniques des encadrants.

Marche et portage

- Bonnes chaussures de marche rodées,
- Bâtons (suivant votre habitude),
- Sac à dos* de 35 à 60 litres, avec housse,
- Gourde ou poche à eau de 2-3 litres, remplie à l'avance.

Alimentation

- 3 déjeuners, 2 dîners et 2 petits-déjeuners, encas, eau pour la première journée
- Réchaud et matériel de cuisine.

Vêtements

- Pantalon ou short, chemisette ou tee-shirt,

- Chapeau ou casquette.

Pluie ou froid

- Polaire, gants, bonnet ou tour du cou,
- Veste imperméable et respirante,
- Guêtres ou surpantalon de pluie si besoin,
- Grand sac plastique.

Hygiène et Sécurité

- Effets de toilette, petite serviette.
- Pharmacie personnelle, pastilles pour purifier l'eau ou gourde filtrante,
- Sifflet, couverture de survie,
- Lampe frontale (blanche et rouge),
- Téléphone, chargeur ou batterie externe,
- Crème et lunettes de soleil,

Nuitées

- Tente légère*, matelas*, sac de couchage.

* le club loue ce type de matériel, [voir les modalités](#).

En cas de doute sur le matériel à utiliser, le participant peut contacter l'encadrant pour lui demander conseil sur le type de matériel à emporter.

En cas d'accident grave

Si un accident grave advient lors de la sortie, il est indispensable d'avertir au plus vite les dirigeants du Club. Leurs contacts sont disponibles avec le lien suivant : <https://www.clubalpin-idf.com/contacts-urgence>.

Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription y compris les paiements différés.

Les places seront attribuées à partir du mardi 23 juin 2026 selon les [règles de priorité](#) du club.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.